

LE CONSEIL, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CUCM pour les travaux de réparation de ses chemins ruraux. Il est précisé que la commune percevra la somme de 4 387.00 € au titre du fonds de concours « accessibilité bâtiments communaux/entretien des chemins ruraux ».

3. **Finances : location de salle cas de gratuité dans le cadre des activités de l'Amicale Laïque**

Dans le cadre de l'organisation des activités d'animation des associations de la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre gracieusement à disposition les bâtiments communaux (salle des fêtes, bâtiment associatif, maison des associations), à condition que les animations soient gratuites, sans aucune vente et qu'elles se déroulent du lundi au jeudi soir.

Vote favorable à l'unanimité.

Pour les activités de ce type qui se sont déroulées en décembre 2019, il est proposé également aux membres du Conseil municipal d'accorder la gratuité des locations.

Vote favorable à l'unanimité.

– Informations diverses

- Contrôle de vitesse rue Henri Mugnier : après réception du courrier de la CUCM rendant compte de cette étude, il est préconisé que Mme Le Maire, accompagnée d'un technicien de la CUCM, rencontre Messieurs Mounier et Soret afin de leur donner les conclusions de ce contrôle. Une réunion avec l'ensemble des riverains pourra être organisée courant juin pour évoquer les préconisations techniques.
- Demande de Mme Corneloup : Fermeture de l'usine EOLANE Montceau. La commune pourra-t-elle apporter son soutien. Mme le maire précise qu'aucune demande n'a été reçue à ce jour et par conséquent aucune réponse ne peut être apportée aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'est posé la séance se termine à 20 h
10